



Le magazine du monde rural burkinabé

Fédération Nationale des Organisations Paysannes  
09 BP 977 Ouagadougou 09 Burkina Faso (226) 25 38 26 29  
fenop@fasonet.bf - www.fenop.org

N° 32 de Avril - Mai - Juin 2018

## EDITO : ROMPRE AVEC LES HABITUDES.....

C'est sous le thème de « Renforcement de la veille face aux attaques parasitaires pour une réduction des pertes de productions agricole » que la campagne agricole humide 2018-2019 a été lancée. Pour booster cette campagne, l'Etat a mobilisé la somme de 16 milliards de FCFA pour une production agricole attendue de plus de 5 800 000 tonnes de céréales, 1 517 300 tonnes de productions de rente et 979 000 tonnes d'autres cultures vivrières. L'annonce de ces chiffres semble traduire un engagement du gouvernement pour le secteur agricole. Cependant, nous sommes tentés de croire qu'elle répond plutôt à une réaction émotionnelle plus qu'une décision murement réfléchie. En effet, le Burkina Faso a connu lors de la campagne dernière une baisse de sa production avec un déficit céréalier estimé à 477 000 tonnes. Cette situation a mis dans une condition alimentaire précaire environ 2 500 000 burkinabè. Dans un environnement bouleversé par les changements climatiques, il paraît inconcevable qu'un secteur aussi important que l'agriculture ne porte la qualité de sa campagne que sur la pluie, nous situant ainsi dans une insécurité permanente. Par ailleurs, les producteurs ruraux sont affectés par une autre forme d'insécurité, celle liée au foncier et dont la non généralisation de la loi 034-009/AN portant régime foncier rural ne permet pas de résoudre et d'améliorer les superficies agricoles mises en valeur. Ceci traduit le peu d'intérêt que nos autorités accordent à ce secteur. Pour une loi qui doit sécuriser les agriculteurs et favoriser des investissements dans le secteur agricole, il est impensable que plus de 9 ans après son adoption, elle ne soit pas encore généralisée. L'Etat et les différents acteurs devraient réfléchir à une stratégie qui sera elle-même résiliente. Des innovations importantes sont nécessaires pour booster ce secteur vers son auto-financement. Parmi elles, la mise en place d'une politique agricole intégrant tous les maillons de chaînes (production-transformation-consommation) ; la promotion des exploitations familiales en proposant des financements adaptés à leur système d'exploitation.

*La Rédaction*

## SOMMAIRE



Edito: Rompre avec les habitudes..... 1

Entretien avec M. Issifou GANOUE de l'ONF.....2

Fiche technique : Attestation de possession foncière rurale.....4

Sécurisation foncière et pratique de l'agro-écologie : quel lien?.....5

Femmes et accès à la terre..... 6

Le chef coutumier de Yahika se prononce sur la question foncière.....8

Brèves..... 10



## ENTRETIEN AVEC M. ISSIFOU GANOU DE L'ONF.....

Au Burkina Faso, la question foncière est au cœur des débats. Ainsi pour gérer et trouver des éléments de réponses aux problématiques foncières, l'Observatoire National du Foncier (ONF) a été créé. M. GANOU Issifou, secrétaire exécutif de l'ONF, nous en dit plus sur cette structure.

**FENOP : Présentez-nous l'Observatoire national du foncier**

**Ganou Issifou :** L'ONF est une structure d'observation des problématiques foncières qui a été créée le 03 juillet 2014 par une Assemblée Générale constitutive avec l'accompagnement du Millenium Challenge Account (MCA). C'est dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sécurisation Foncière (PSF) du MCA que l'idée de créer l'ONF est née. La mise en œuvre de ce programme a permis d'accompagner les acteurs de la chaîne foncière dans la mise en place effective de l'observatoire.

**Quelles sont les activités que vous menez sur le terrain ?**

Comme activité, nous faisons principalement de l'observation. Cela consiste à se doter d'un certain nombre de moyens qui nous permettent de traiter les problématiques foncières afin d'avoir des données que nous présentons aux différents acteurs de la chaîne foncière. Nous avons 16 problématiques foncières logées à deux niveaux : rural et urbain. Chaque année, nous observons 2 ou 3 problématiques. Pour le suivi, nous procédons par des collectes de données foncières sur le terrain, en allant vers les producteurs, les ministères, les communes, etc. Puis, nous les traitons et les publions les résultats. Nous menons également des études puisque certaines problématiques n'ont pas de données disponibles.

**Comment diffusez-vous l'information ?**

Nous diffusons l'information lors des ateliers et séminaires. Nous les publions également sur notre site web [www.onf-bf.org](http://www.onf-bf.org). Nous avons aussi des sites partenaires qui partagent les informations du site de l'ONF. Cela permet aux visiteurs de

leurs sites de consulter directement nos contenus au besoin. Nous diffusons aussi des rapports sur les questions foncières produites par les projets.



*M. Issifou GANOU*

**Quelle appréciation faites-vous de la mise en œuvre de la loi 034-2009 à cette date?**

La loi est mise en application à partir du moment où elle a été promulguée. Certaines communes se sont dotées de tous les moyens pour la mise en œuvre de la loi. Il y a plusieurs projets qui interviennent dans différentes communes. Nous avons par exemple les 47 communes du MCA qui ont bénéficié de formations, d'encadrement pour la mise en place de leur service foncier, des Commission Foncière Villageoise (CFV), les Commissions de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) et le Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso couvre toutes les communes (26). La mise en œuvre de ces programmes permet de mettre systématiquement les services fonciers ruraux, les CFV les CCFV dans les villages.

**Quelles sont les difficultés dans la mise en œuvre de la loi ?**

Le véritable problème est le fait que l'Etat n'ait pas débloqué les ressources nécessaires pour accompagner l'ensemble des communes. Normalement après la fin du MCA, l'Etat devait

débloquer des ressources pour accompagner l'ensemble des communes. Il ne devait pas le faire de manière sélective. Les ressources débloquées par l'Etat reviennent à la Direction générale du Foncier de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) qui n'accompagne qu'une trentaine de communes. Pourtant, la loi est là pour tout le monde. Certaines communes ont les moyens pour l'appliquer pendant que d'autres ne les ont pas. On sait que la mise en place des services fonciers nécessite du personnel, la logistique, etc. Si les ressources débloquées venaient en support à toutes les communes, nous serions, à ce jour, à une couverture totale du pays. Mais cette situation se comprend avec les événements de 2014 qui ont fragilisé les services fonciers qui étaient fonctionnels, sans parler de ceux qui n'étaient pas fonctionnels. Mais il faut impérativement que l'Etat mette à la disposition des communes les ressources nécessaires pour une application effective de la loi.

### **Quelles sont les constatations sur le terrain à l'heure actuelle par rapport à l'accès sécurisé des femmes à la terre ?**

Tous les aspects liés à la sécurisation foncière ont pris en compte les femmes. Et cela a permis d'avoir des appuis spécifiques en direction des femmes. Le programme du MCA par exemple a aidé des femmes à obtenir des actes de naissance, des Cartes Nationales d'Identité Burkinabé, et des Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR). Sur l'ensemble des APFR délivrées au Burkina Faso, les 2/3 reviennent aux femmes. Cela grâce aux projets et programmes mis en place pour aider les femmes à obtenir leur APFR.

### **Quelles sont les difficultés majeures rencontrées ?**

La difficulté se pose au niveau des possessions foncières. Il faut entendre par possessions foncières les terres qui appartiennent à des familles ou lignages et qui sont gérées par des hommes. Si l'APFR est au nom du lignage, la terre appartient

à tout le monde. Mais la femme étant celle qui va quitter la famille pour se marier, elle n'a pas le droit de posséder à elle seule la terre. C'est ainsi que les projets comme REGIS-ER et ViM sensibilisent les hommes afin qu'ils comprennent que la fille, avant même de se marier, doit hériter de lopin de terre. Il y a des familles qui ont compris et octroient des lopins de terre à la femme. On ressent l'effet de cette sensibilisation plus à Douna ou Moussodougou.

### **Quelle est la contribution de l'ONF à la résolution de ces difficultés ?**

Nous contribuons dans la production des données et à la diffusion des bonnes pratiques. Par exemple nous partageons les expériences de Douna et Moussodougou avec d'autres communes afin qu'elles aussi emboitent le pas en donnant la terre à la femme.

### **Quels défis à moyen et long termes pour l'ONF ?**

Le premier défi est de mobiliser les ressources pour l'observation, la diffusion et pour continuer à mener des études. Ensuite, nous devons susciter l'engagement des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de nos activités. Nous devons également obtenir l'adhésion des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de diversifier les ressources et préserver notre indépendance. Enfin, nous, en tant qu'observatoire, devons être en mesure de diffuser l'information juste et actualisée auprès des acteurs.

### **Votre dernier mot**

Je tiens à dire que la sécurisation foncière n'appartient pas seulement à des professionnels. C'est aussi l'affaire de toutes les organisations paysannes (OP). Si les OP ne prennent pas cette question à bras le corps, l'ONF à lui seul ne pourra le faire. Il faut donc qu'à la base les OP comprennent qu'elles ont intérêt à défendre leur outil de production, leur territoire. Elles doivent véritablement s'impliquer.

*Par Alida Laure SOME*

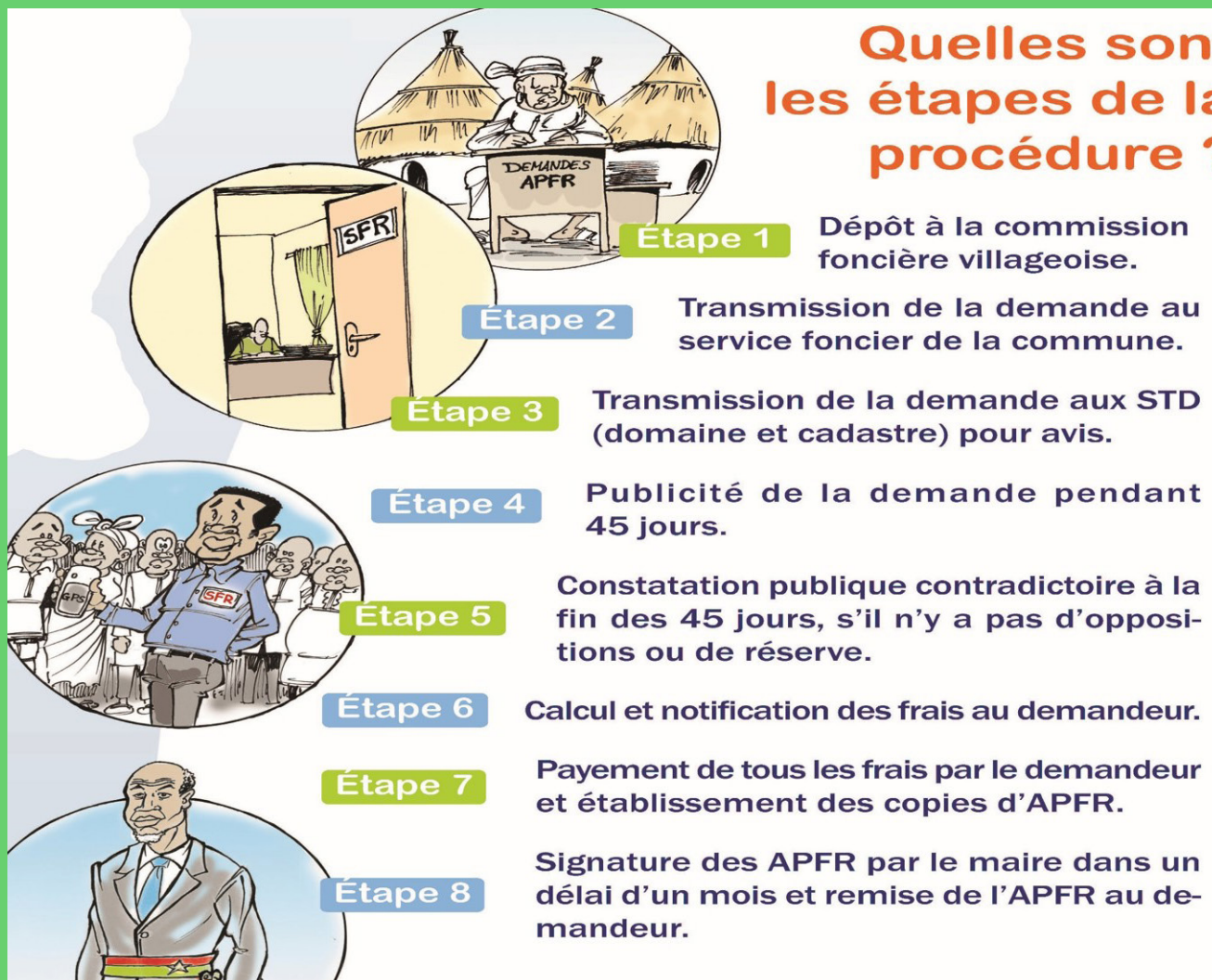
## FICHE TECHNIQUE

# ATTESTATION DE POSSESSION FONCIERE RURALE (APFR)

C'est un certificat de reconnaissance de droits de propriété coutumière qui confère à son détenteur des droits de jouissance permanents et cessibles reconnus par la loi.

## PROCEDURE D'OBTENTION DE L'APFR

### Quelles sont les étapes de la procédure ?



Source: Direction de la Législation, de la Règlementation et de la Sécurisation Foncière (DLRSF)

## SECURISATION FONCIERE ET PRATIQUE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE : QUEL LIEN ?

« Nourrir la terre mère pour qu'elle nous nourrisse ». Telle est la vision de l'agro-écologie. L'agro-écologie apporte des éléments de réponse à la crise dont souffre l'agriculture telle que la crise de reproduction des écosystèmes cultivés. Les techniques agro-écologiques participent en grande partie à la réduction des problèmes de pauvreté des terres. Cependant, l'insécurité foncière demeure un problème majeur auquel font face les producteurs agro-écologiques.

Depuis des décennies, des agriculteurs Burkinabè travaillent à récupérer des terres dégradées et restaurer le couvert végétal décimé par la sécheresse. Tout cela grâce à des techniques agro-écologiques. Il s'agit pour eux de produire sans détruire, maîtriser les techniques d'amélioration de la fertilité des sols, régénérer le sol et rétablir les équilibres naturels pour la sauvegarde de la biodiversité.

L'une des principales contraintes auxquelles font face ces agriculteurs est l'insécurité foncière. Cette insécurité, associée à l'agro-business et l'urbanisation effrénée, a un impact négatif important sur la production. La mise en œuvre de pratiques agro-écologiques implique cependant que les familles paysannes aient un accès à la terre. Les investissements afférents à l'agro-écologie requièrent une sécurité d'accès de la famille à la terre sur un long terme, faute de quoi celle-ci n'aura pas intérêt à investir sur la terre ou ne voudra pas prendre le risque de le faire. Les politiques foncières permettant non seulement de redistribuer les terres actuellement concentrées aux mains de l'agriculture capitaliste (qui ne s'intéresse pas à la reproduction de l'écosystème mais au taux de production), mais aussi de protéger l'agriculture familiale contre l'accaparement des terres par les sociétés minières, les spéculateurs fonciers, etc. et de consolider la sécurité foncière, apparaissent ainsi comme des étapes clés pour le développement des pratiques agro écologiques.

L'agro écologie exige une sécurisation foncière parce que :

- les rendements n'atteignent et ne dépassent ceux de l'agriculture conventionnelle qu'après 2 ou 3 ans (régénérescence des sols, réappropriation des semences...);
- de nombreuses pratiques agro-écologiques exigent l'exploitation sur un long terme : agroforesterie, rotation des cultures, etc.
- l'agro-écologie est pratiquée par un nombre élevé

de femmes qui n'ont qu'un accès limité à la terre. Elles sont les plus impliquées et productives dans le travail de la terre. Malheureusement, elles sont les plus défavorisées quant à l'accès à la terre. Avec la loi 034-2009, les conditions d'accès à la terre deviennent moins contraignantes et permettent ainsi aux producteurs-trices de l'agro-écologie de mener librement, sur de longues années, leurs activités. Par ailleurs, les décideurs politiques pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire grâce à l'agro-écologie doivent :

- assurer la participation effective des organisations paysannes ainsi que d'organisations de la société civile dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de toute politique publique les concernant;
- intégrer l'agro-écologie paysanne dans les politiques, lois ou programmes de développement rural, adaptés au contexte du pays, et s'assurer que les politiques soient mises en œuvre;
- mobiliser des financements spécifiquement orientés vers l'agro-écologie paysanne;
- promouvoir l'agro-écologie paysanne dans les espaces internationaux.

La mise en application de ces recommandations améliorera la prise en compte de l'agro-écologie dans les politiques ainsi que les conditions de productions et de vie des producteurs-trices de l'agro-écologie. Cela permettra également de booster les investissements dans l'agro-écologie, donc d'avoir plus de rendements.

### Sources:

\*Secours Catholique-Caritas France, *Agro-écologie et développement durable*, 2016

\*Coordination SUD, *Répondre aux défis du XXIe siècle avec l'agro-écologie : pourquoi et comment ?*, 2013

Par Alida Laure SOME

## FEMMES ET ACCES À LA TERRE.....

L'une des batailles des femmes vivant dans le milieu rural est l'accès à la terre. Pourtant, la loi 034-2009 portant régime foncier en milieu rural, soumet l'homme et la femme aux mêmes conditions d'accès à la terre. Qu'en est-il donc de la situation exacte sur le terrain ? L'équipe de la FENOP s'est rendue à Bobo Dioulasso et à Banfora, à la rencontre des femmes pour recueillir les témoignages de quelques femmes sur l'accès des femmes à la terre en milieu rural. Elle a rencontré Mme OUEDRAOGO Mariam, de l'Association Siguignassigui de Bama, Mme TRAORE Elisabeth et Mme SOULAMA Adjaratou, toutes deux de l'Association Munyu à Douna, et à Tangora (sur la route de Mangodara).

La loi foncière burkinabè n'est pas discriminatoire à l'égard de la femme. En effet, l'article 75 de la section 4 de la loi 034-2009 portant régime foncier en milieu rural stipule que l'État et les collectivités territoriales peuvent attribuer à titre individuel ou collectif des terres rurales aménagées de leurs domaines fonciers ruraux respectifs à des groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs. A la lecture de cette disposition sur le papier, on ne peut pas dire qu'il y a discrimination à l'égard de la femme car elle est censée avoir les mêmes droits que l'homme sur le domaine foncier national. Pourtant, la réalité est toute autre.

Sur le terrain, l'application de la loi semble très difficile. Le constat est que la plupart des femmes sont obligées d'emprunter les terres à des propriétaires terriens qui, pour la plupart, ne fixent pas de délai d'exploitation. L'exemple le plus significatif nous est fourni par Mme SOULAMA Adjaratou : « la terre sur laquelle nous travaillons, nous l'avons demandée à un propriétaire terrien. Il n'a pas fixé de temps pour l'exploitation. Mais nous savons très bien que le jour où il en aura besoin, il viendra la récupérer, puisqu'il a des enfants. Donc quand il aura besoin de sa terre, il nous la reprendra et nous ne pourrons pas nous plaindre ». Certaines parcelles même quand elles leur sont octroyées, ne sont pas attribuées avec les documents y afférents. Cette situation laisse les femmes perplexes, comme le souligne Mme TRAORE Elisabeth : « notre parcelle nous a été

*attribuée mais on ne nous a pas donné de papiers en nous disant qu'elle nous appartient. Nous ne savons même pas si la terre nous appartient. Donc nous exploitons la terre avec la peur au ventre. Nous investissons beaucoup sur cette parcelle. Donc vous imaginez qu'un jour, on nous la retire. »*



SOULAMA Adjaratou

Pendant que certaines vivent dans l'incertitude, d'autres font face à un refus total comme le dénonce Mme Mariam OUEDRAOGO : « nous exploitons 24 hectares. La parcelle même appartient à l'Institut National de Recherche Agricole (INERA) qui nous a cédé 12 hectares. Pour cette partie-là, nous avons nos papiers. Mais pour les 12 autres hectares, l'INERA a refusé de nous les céder. Mais nous travaillons sur la parcelle. On ne nous a pas donné de délai pour l'exploitation. Nous savons que c'est parce que nous connaissons quelqu'un qui travaille à l'INERA qu'on nous laisse cultiver sur les 12 ha et c'est sûr que le jour qu'il ira à la retraite, la terre nous sera retirée. »

Grâce à l'action des projets, des ONG et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), certaines femmes ont pu obtenir des lopins de terres accompagnés d'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR). Mariam OUEDRAOGO le confirme : « c'est grâce à nos partenaires qui sont arrivés à influencer l'INERA qu'on a eu la

terre. Ils ont mené un plaidoyer auprès de l'INERA, des hommes et des propriétaires terriens. C'est ainsi qu'on a obtenu l'attestation de possession foncière pour les 12 hectares. Sans eux, nous n'aurions même pas une parcelle à nous ». Cela pour dire que les PTF, ONG, projets et programmes jouent un rôle très important dans l'accès des femmes à la terre.



*TRAORE Elisabeth*

Face à cette situation d'emprunt, d'incertitude, de nombreuses difficultés se posent. Toutes les femmes rencontrées s'accordent à reconnaître qu'il est difficile d'investir sur une terre qui ne leur appartient pas et que cela joue sur leur production. Comme l'indique Mariam OUEDRAOGO : « on ne peut pas investir pleinement dans ces superficies. Je prends l'exemple des surfaces sur lesquelles nous travaillons, nous devons les améliorer avec les intrants, la fumure organique. Quand la terre t'appartient, tu peux bien l'améliorer parce que tu sais qu'au fil du temps elle produira bien. Mais quand tu penses qu'un jour on te la retirera, tu préfères ne pas investir. Nous vivons avec la peur au ventre parce que nous savons que tôt ou tard, on nous la retirera. »



*OUEDRAOGO Mariam*

Par ailleurs, pendant que certaines émettent le désir de posséder de la terre, d'autres ne veulent pas en entendre parler comme en témoigne

SOULAMA Adjaratou : « on ne veut pas avoir la propriété de la terre parce que chez nous, les hommes s'opposent catégoriquement à ce que la femme ait accès à la terre. Ils ne veulent même pas en entendre parler. Nous en tant que femmes nous ne pouvons aller en leur rencontre. Ça nous effraie même. »

Au regard de toutes ces difficultés, elles ont des attentes vis-à-vis de la communauté. Mme TRAORE désespérée s'écrie : « nous demandons aux autorités coutumières de nous aider à avoir plus de terres parce que notre parcelle irriguée est très insuffisante. Nous demandons surtout de continuer les sensibilisations parce que ça change les mentalités des hommes qui pensent que si la femme a accès à la terre, elle ne sera plus soumise et respectueuse. Nous demandons à l'Etat de nous attribuer plus de terres et de nous donner du matériel pour la culture. » Et Mariam OUEDRAOGO d'ajouter : « nous demandons à l'Etat de penser aux femmes. Avec l'aménagement du barrage de Samendeni, nous voulons que les femmes aient des espaces en bonne et due forme pour la production. Je leur demande également de sensibiliser les chefs coutumiers et les hommes pour qu'ils puissent nous donner des terres, cela nous permettra d'être plus autonomes ».

En substance, il est visible que la question de l'accès de la femme au foncier demeure délicate. La mise en œuvre de la loi 034-2009 dans toutes les localités n'est pas effective. Afin de permettre un épanouissement réel de la femme dans l'agriculture, il faut une évolution des mentalités pour promouvoir son accès aux surfaces cultivables. Il faut également que l'Etat prête main forte aux projets, ONG et PTF dans leurs démarches. Il doit par ailleurs mettre à la disposition de toutes les localités sans distinction les ressources nécessaires pour aider les populations en particulier les femmes à avoir accès à la terre.

**Par Alida Laure SOME**

# LE CHEF COUTUMIER DE YAHIKA SE PRONONCE SUR LA QUESTION FONCIERE

Au Burkina Faso, la gestion foncière a toujours été une épine dans le pied des autorités coutumières. L'équipe de la FENOP est allée à la rencontre d'un défenseur des droits de la femme à disposer de la terre de manière sécurisée : le chef coutumier de Yahika (village situé à 12km de Mogtedo). Il nous a reçu en présence de ses sujets.

**FENOP : Pouvez-vous vous présenter ?**

**NANA Siméon :** Je m'appelle Nana Siméon. Je suis le chef coutumier de Yahika depuis le 7 juin 1988.

**Quelle est la signification de Yahika ?**

Yahika signifie « Enfin vous êtes parti ». Quand notre arrière-grand-père vivait, le village était habité par des Ninissi. Les Ninissi étaient des personnes de guerre. Il n'y avait pas de paix dans le village. Nos grands-parents ont dû lutter pendant 3 ans pour les chasser du village. Donc quand ils y sont arrivés, ils ont dit « enfin, on est arrivé à les faire partir » et c'est comme cela, le village a été appelé Yahika.

**Sur quoi est basée l'économie de votre village ?**

L'économie du village est basée plus sur l'agriculture et l'élevage, malgré l'installation des sociétés minières ces dernières années. L'agriculture représente 100% des activités de la population. Nous avons la culture de rente et les cultures vivrières. Pour l'élevage, ce sont les éleveurs Peulhs. Comme ils sont nomades, quand ils sont arrivés, ils ont demandé auprès des chefs des terres pour leurs pâturages. Eux sont spécialisés dans l'élevage des bovins. En plus d'eux, chaque ménage essaie également de faire l'élevage des ovins.

**Quelles sont les difficultés que rencontrent ces secteurs ?**

La principale difficulté est la rareté de la pluie. Cela a un impact sur nos productions. Pour remédier à ce problème d'eau, nous allons utiliser, cette année, la technique du zaï. Chaque producteur doit avoir au moins un demi-hectare de zaï dans son champ. En plus de la pluie, il y a aussi les produits phytosanitaires. Ces produits dégradent énormément nos sols. Pour résoudre ce problème, c'est à nous, producteurs, de trouver des solutions pour protéger nos terres.



*Chef coutumier et ses sujets*

**Comment la sécurisation foncière a-t-elle été mise en œuvre dans votre village ?**

Tout a commencé avec les AVV (Aménagements des vallées des volta). Yahika était une zone fertile pourtant les populations du nord étaient très défavorisées. En fait, la zone Nord dispose moins de terres fertiles. L'Etat a installé les migrants dans les nouveaux villages pour qu'ils cultivent les terres récupérées. Mais des problèmes de

terres se sont posées entre les villages des AVV et ceux traditionnels. On a donc décidé de sécuriser les terres des villages traditionnels. C'est ce qui a été fait. Au niveau des AVV, ce sont les encadreurs qui ont parcellé les terres pour les producteurs mais ici tout s'est fait de façon traditionnelle. On a utilisé le système de lignage pour le faire. On a fait des levées parcellaires par lignage. Cela permet à tous les membres du lignage d'avoir sa terre. Grâce à cette sécurisation, le village a été impacté positivement. Il y a eu des investissements sur les parcelles. La preuve même est l'existence du plan de terroir.

### **Quel est l'impact de la sécurisation foncière à Yahika ?**

Avec cette sécurisation foncière, toutes les femmes ont accès à la terre. Certaines ont leur titre de jouissance et d'autres non. On a envoyé leurs papiers à Boudry mais jusque-là, on n'a pas de nouvelle. On ne sait pas ce qui se passe et on ne nous a rien dit non plus. En plus de cela, chaque chef de famille a l'obligation de donner la terre à sa femme. Cela a permis d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. En outre, les conflits terriens ont cessé. Avec le système de lignage, le chef de lignage n'a pas le droit de vendre ou donner les papiers de la terre à quelqu'un sans consulter les membres du lignage.

### **Dites-nous pourquoi défendre les droits de la femme à disposer de la terre de manière sécurisée vous tient à cœur ?**

La femme joue un rôle très important dans notre communauté. Elles sont nos mères, nos filles, nos sœurs. Elles travaillent aussi bien et même plus que les hommes. Ici à Yahika, elles se sont organisées en groupement. Par exemple 2 fois par mois, elles nettoient soit l'école, soit le marché

ou la cour du chef, etc. Dans l'agriculture, en plus d'avoir des champs individuels, elles ont des champs collectifs sur lequel elles produisent le niébé, le coton... Nous savons tous que si la femme a accès à la terre et qu'elle produit, c'est nous tous qui gagnons. Même si son mari meurt un jour, comme sa terre est sécurisée, elle est stable. Mais si sa terre n'est pas sécurisée, elle aura des problèmes après.

### **Quels conseils avez-vous à donner aux jeunes ?**

Je leur demande de ne pas chercher l'argent ailleurs parce que l'argent se trouve dans le travail de la terre. Les bureaux ne sont pas faits pour tout le monde. On parle du chômage et on oublie le travail de la terre. Si les jeunes s'investissent dans l'agriculture, ils réussiront à coup sûr. Grâce à la terre, ils seront riches et conserveront leur dignité.

### **Quels mots avez-vous à l'endroit de vos pairs, chefs traditionnels et coutumiers, sur la question de la sécurisation foncière des femmes ?**

Je ne peux pas conseiller mes pairs, je n'ai rien à leur dire. Je demande seulement à chacun de tout faire pour développer son village.

### **Votre dernier mot**

Je souhaite la paix, l'entente de la population, assez de pluies pour que cette année on ait plus de production. Je demande à l'Etat de nous aider à aménager des petites retenues d'eau dans chaque quartier. Cela nous permettra d'irriguer facilement nos champs.

*Par Seydou KONATE  
Alida Laure SOME*

La FENOP y était :

**Du 4 au 7 avril 2018**, la FENOP a participé à la foire des enjeux liés aux semences. Organisée par la plate-forme agro écologique du Niger dénommé RAYA KARKARA, la rencontre s'est tenue à Niamey. Elle a mobilisé de nombreux pays dont 6 de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Togo. L'Italie, la France et la Suisse y étaient également. Elle s'est déroulée en deux étapes : du 4 au 5 avril un atelier sur les enjeux liés aux semences ; et du 6 au 7 avril s'est déroulée la foire des semences.

**Les 17 et 18 avril 2018**, la FENOP a participé à l'atelier d'élaboration d'argumentaires et de messages clés de Plaidoyer pour l'adoption des décrets d'application de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale Halieutique et Faunique (LOASPHF). Il a été organisé par le Comité National pour la promotion de l'agriculture familiale (CNAF Burkina). Cet atelier visait l'élaboration des messages en vue de convaincre les décideurs du bien-fondé de l'adoption des décrets d'application de la LOASPHF. Les résultats des différents travaux de groupes menés serviront à l'élaboration des outils de communication dont le Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest (CESAO) a la charge.

**Le 3 mai 2018 à Banfora et le 4 mai à Bobo Dioulasso** : la FENOP a organisé un atelier de partage et de socialisation du contenu du Programme National du Secteur Rural (PNSR) II et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). L'atelier est subventionné par Trust Africa. Il entre dans le cadre du projet dénommé « Projet de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la prise en compte des besoins des petits producteurs dans les politiques publiques agricoles (PNSR) II ».

**Les 23 mai 2018 et 24 mai à Kaya** : la FENOP a participé à la première rencontre d'échanges 2018 entre Organisations de la Société Civile (OSC) alliées dans le cadre du plaidoyer en faveur de la modernisation des exploitations agricoles familiales. elle est organisée par l'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina (UNPRB) avec l'appui financier de la SNV (l'organisation néerlandaise de développement). L'objectif est de partager avec les OSC alliées, le plan de plaidoyer 2018 et de recueillir leurs avis et suggestions pour une démarche commune.

**Le 6 juin 2018 à Bobo Dioulasso**, la FENOP a participé à l'atelier national de bilan des achats institutionnels réalisés par l'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina (UNPRB) en 2017-2018. Cet atelier fait suite à l'exécution des conventions signées entre l'UNPRB et le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) pour la livraison des vivres aux cantines scolaires dans les communes des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et Centre-Nord. L'objectif de l'atelier est d'évaluer/faire le bilan et capitaliser les résultats acquis à l'issus de la mise en oeuvre du processus de livraison dans les communes.

# FENOP INFO

Trimestriel d'informations

Directeur de publication  
Zachariaou DIALLO

Coordinateur général  
Issouf SANOU

Appui technique  
Alida Laure SOME  
Seydou KONATE

